

Bruxelles, le 12.12.2018
COM(2018) 838 final

ANNEX

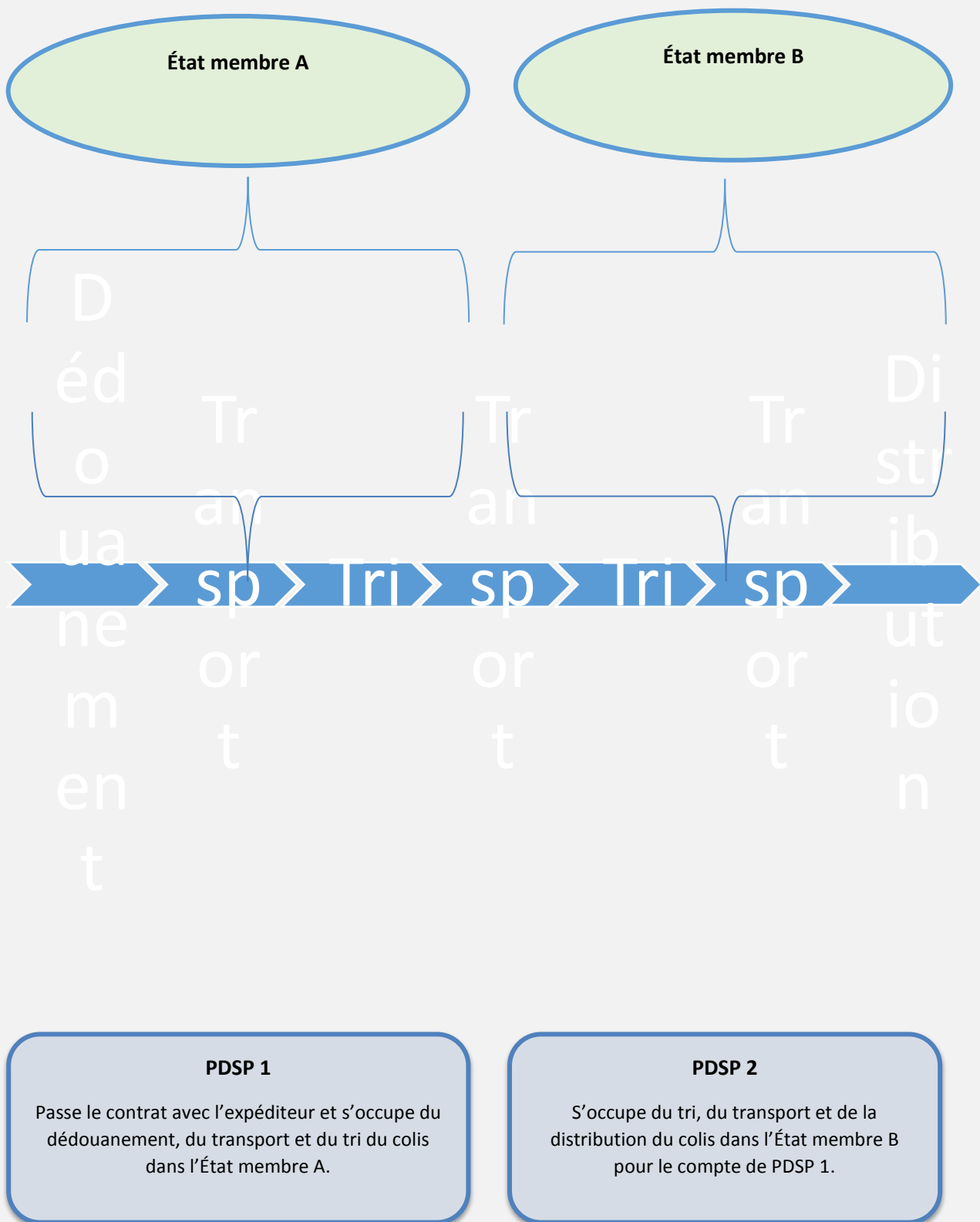
ANNEXE

de la

Communication de la Commission

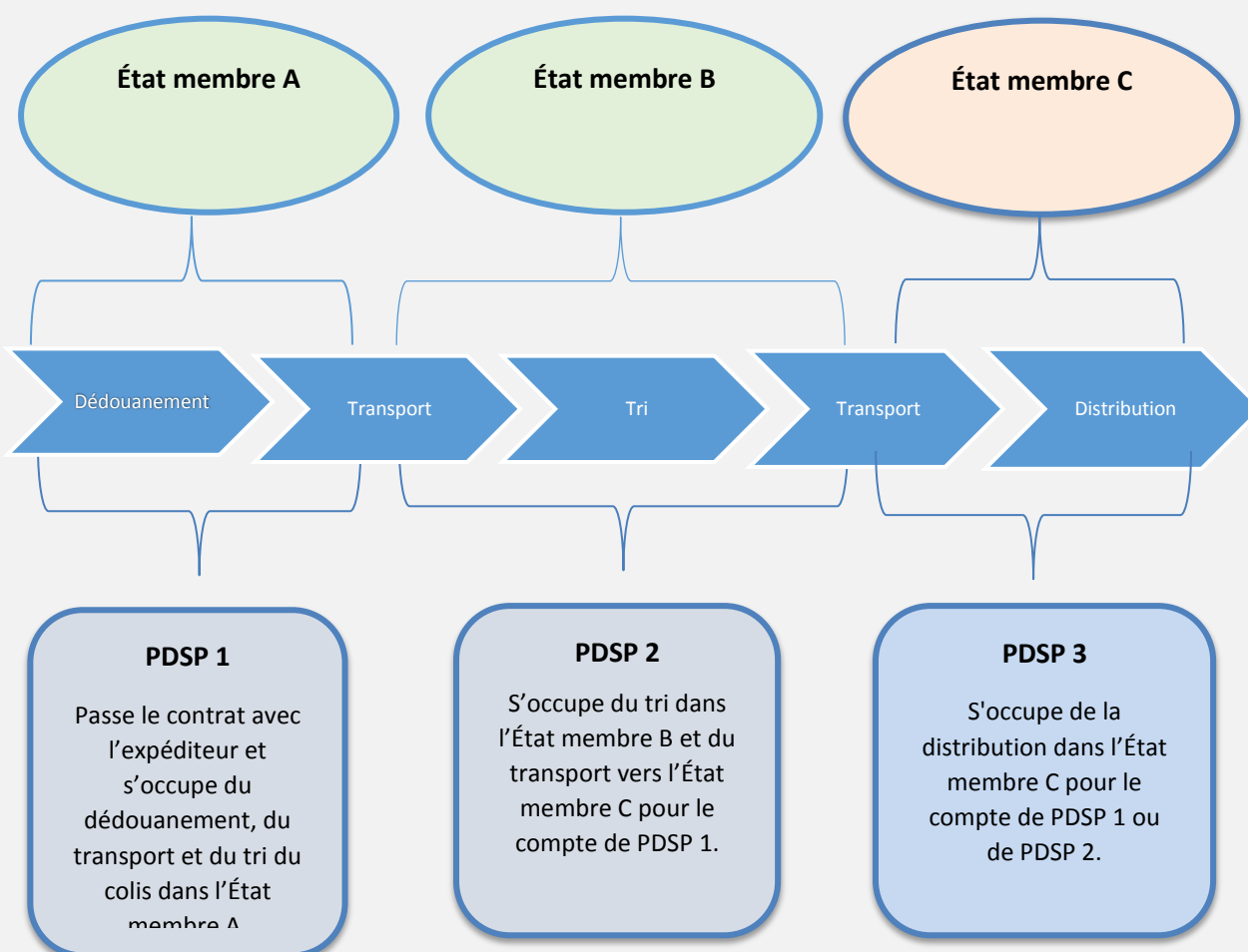
**concernant les lignes directrices aux autorités réglementaires nationales relatives à la
transparence et à l'évaluation des tarifs de livraison transfrontière de colis
conformément au règlement (UE) 2018/644 et au règlement d'exécution (UE) 2018/1263
de la Commission**

Exemple 1: Colis ayant son origine et sa destination dans des États membres différents. Il y a deux prestataires de services de livraison de colis (PDSP), un dans chaque État membre.



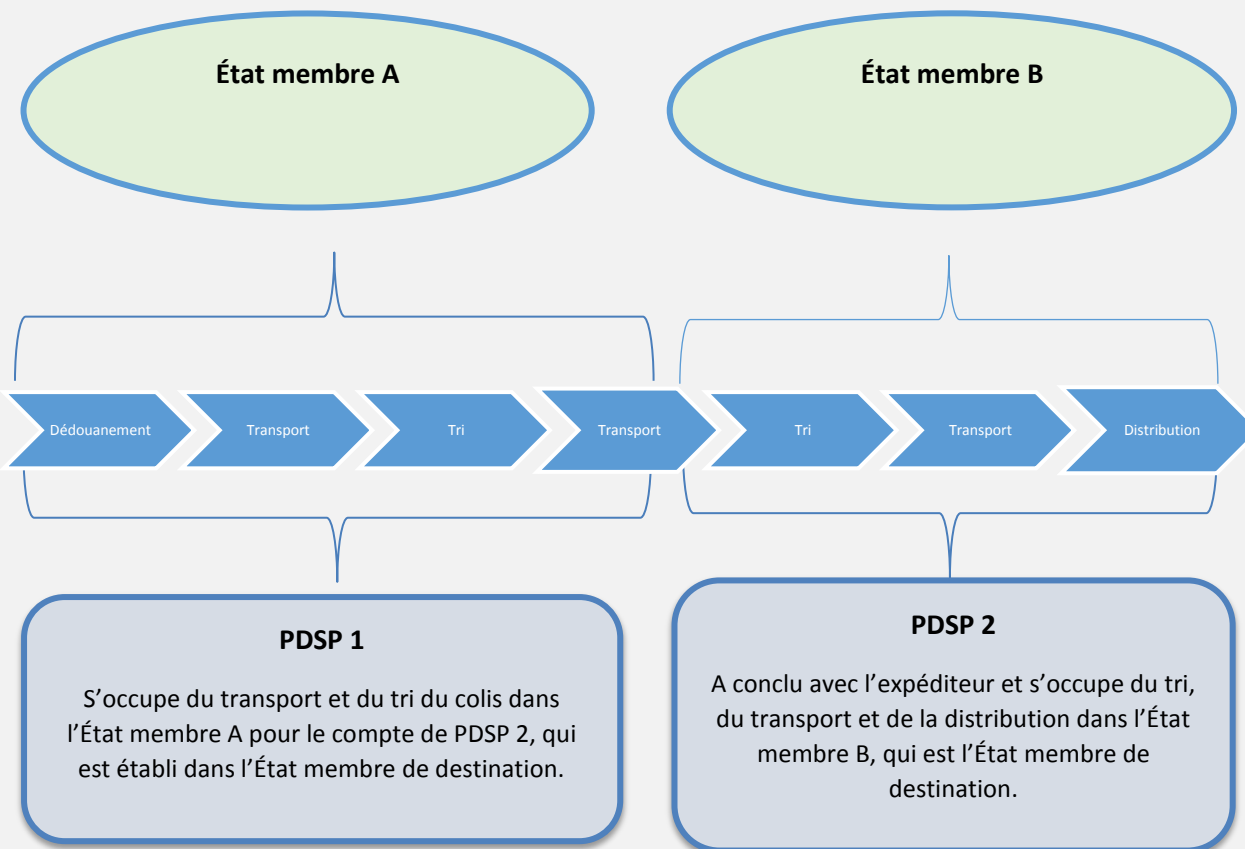
- PDSP 1 a directement conclu avec l'expéditeur et s'occupe du dédouanement, du transport et du tri dans l'État membre A. PDSP 1 confie ensuite à PDSP 2 les étapes de la chaîne dans l'État membre B. PDSP 1 devrait déclarer les revenus associés comme «*Services sortants de livraison transfrontière de colis*» et «*Conclus avec l'expéditeur*». Dans ce cas, le revenu à déclarer est le prix payé par l'expéditeur.
- PDSP 2 s'occupe du transport, du tri et de la distribution du colis dans l'État membre B pour le compte de PDSP 1. Le revenu devrait être déclaré comme «*Services entrants de livraison transfrontière de colis*» et «*Effectués pour le compte d'un autre prestataire*» et correspond au prix payé par PDSP 1.

Exemple 2: Colis ayant son origine et sa destination dans des États membres différents, avec un État membre de transit. Trois PDSP sont impliqués, un dans chaque État membre.



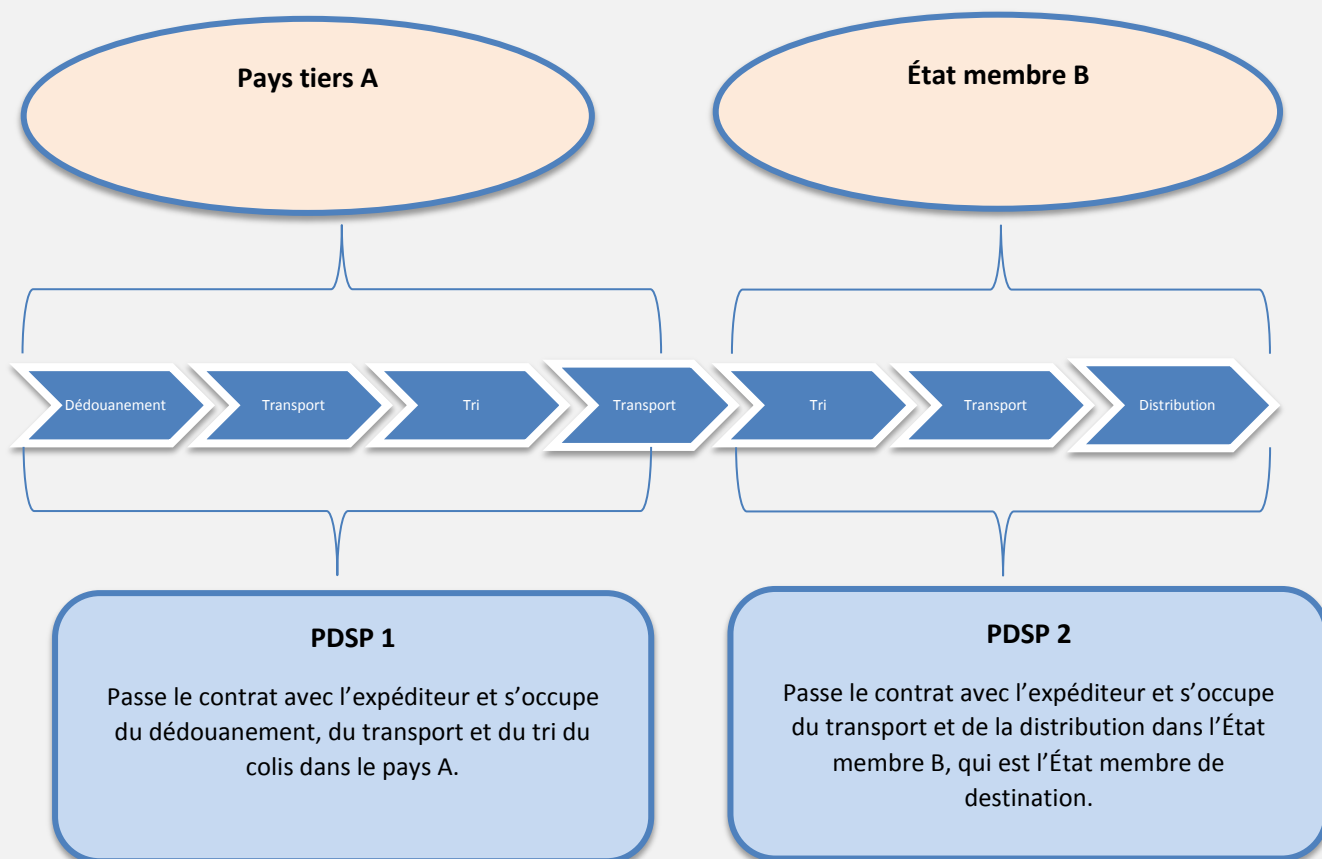
- PDSP 1 a directement conclu avec l'expéditeur dans l'État membre A et s'occupe du dédouanement.
- Dans l'État membre A, PDSP 1 confie à PDSP 2 le tri dans l'État membre B et le transport vers l'État membre C. PDSP 1 devrait déclarer les revenus associés comme «*Services sortants de livraison transfrontière de colis*» et «*Conclus avec l'expéditeur*». Dans ce cas, le revenu à déclarer est le prix payé par l'expéditeur.
- PDSP 2 s'occupe, dans l'État membre B, du tri et du transport vers l'État membre C. PDSP 2 devrait déclarer les volumes et les revenus comme «*Services sortants de livraison transfrontière de colis*» et «*Effectués pour le compte d'un autre prestataire*».
- PDSP 3 s'occupe de la distribution dans l'État membre C et n'a pas directement conclu avec l'expéditeur. Il devrait déclarer le colis comme «*Effectués pour le compte d'un autre prestataire*» et «*Services entrants de livraison transfrontière de colis*».

Exemple 3: Colis ayant son origine et sa destination dans des États membres différents. Il y a deux PDSP, un dans chaque État membre. L'expéditeur signe le contrat d'expédition avec le prestataire de services de livraison de colis établi dans l'État membre de destination.



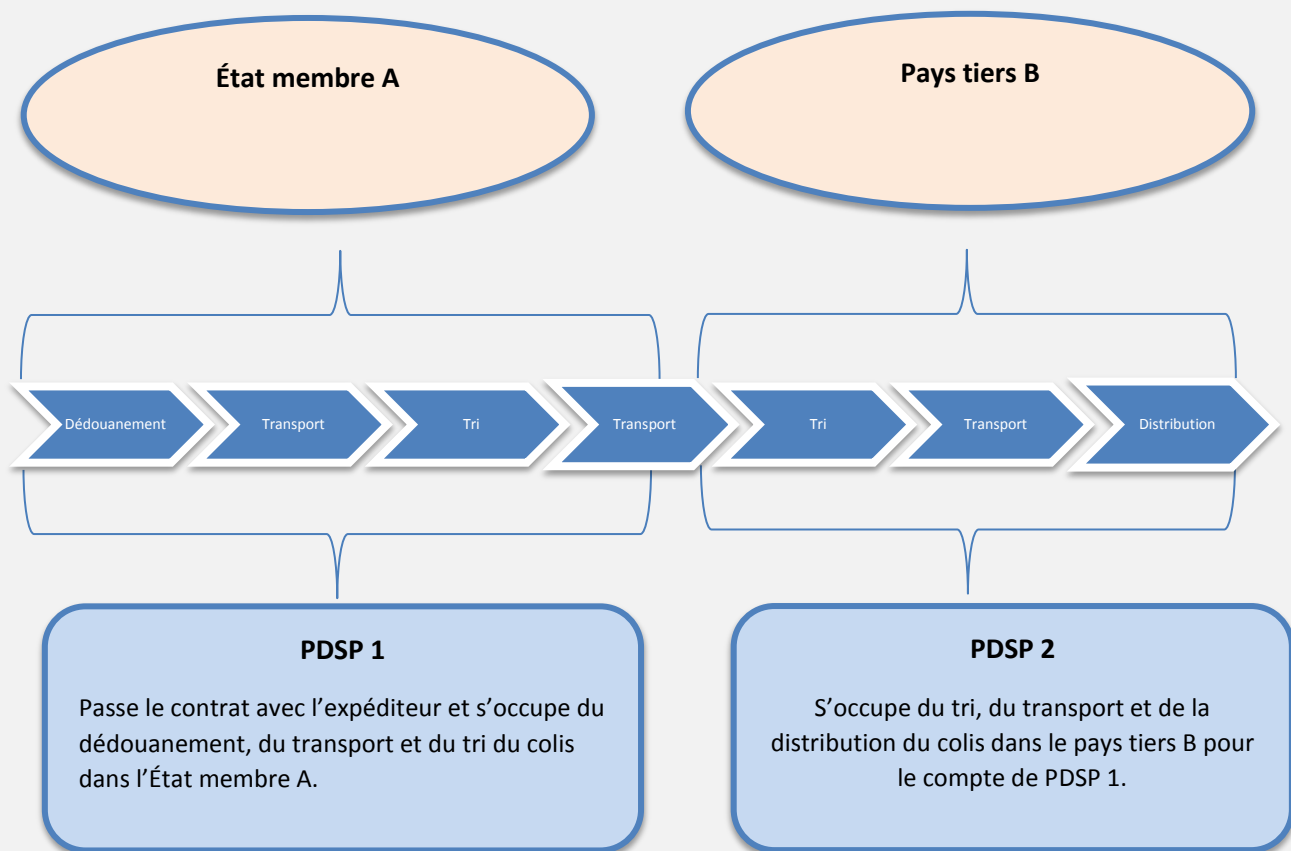
- PDSP 1 n'a pas conclu avec l'expéditeur, même si l'expéditeur est établi dans l'État membre où PDSP 1 est enregistré. Le colis et le chiffre d'affaires associé devraient être déclarés comme *«Services sortants de livraison transfrontière de colis»* et *«Effectués pour le compte d'un autre prestataire»*.
- PDSP 2 s'occupe du tri, du transport et de la distribution dans l'État membre B. PDSP 2 a confié à PDSP 1 le dédouanement, le transport et le tri dans l'État membre A et a conclu avec l'expéditeur. Le colis et le chiffre d'affaires associé devraient être déclarés comme *«Services entrants de livraison transfrontière de colis»* et *«Conclus avec l'expéditeur»*.

Exemple 4: Colis ayant son origine dans un pays tiers et sa destination dans un État membre. Deux PDSP sont impliqués, un dans chaque pays.



- PDSP 1 est établi dans un pays tiers et ne fournit pas de services dans un État membre. Par conséquent, il n'a pas d'obligations au titre de l'article 4 du règlement (UE) 2018/644.
- Dans l'État membre B, PDSP 2 s'occupe du tri, du transport et de la distribution pour le compte de PDSP 1. Le colis et le revenu associé devraient être déclarés par PDSP 2 comme «*Services entrants de livraison transfrontière de colis*» et «*Effectués pour le compte d'un autre prestataire*».

Exemple 5: Colis ayant son origine dans un État membre et sa destination dans un pays tiers. Deux PDSP sont impliqués, un dans chaque pays.



- PDSP 1 devrait déclarer ce colis et le revenu associé comme «*Services sortants de livraison transfrontière de colis vers un pays hors UE/EEE*» et «*Conclus avec l'expéditeur*».
- PDSP 2 n'a rien à déclarer au titre de l'article 4 du règlement (UE) 2018/644.